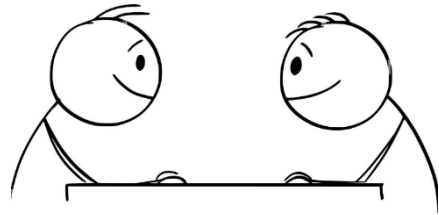




jeudi 23 mai 2024

CE QU'ON NE VOUS DIT PAS EN MATIERE DE ...



Entretien avec le Député des Vosges Stéphane VIRY.



Dans le cadre d'une mission parlementaire, Stéphane VIRY et Paul CHRISTOPHE, co-rapporteurs, se penchent sur la possibilité et les implications d'une semaine de travail

de quatre jours en France. Le **SNT-Vosges**, ayant pris connaissance de cette initiative, a demandé une audience avec Stéphane VIRY pour discuter de l'application de cette mesure dans la fonction publique territoriale.

Une expérimentation est déjà en cours dans la fonction publique, mais cette option pourrait également être envisagée pour le secteur privé. C'est dans cette optique que Christophe BITSH, représentant de **l'Union Départementale CFE-CGC**, a été convié à cette réunion, permettant ainsi un dialogue interprofessionnel avec le député des Vosges.

Il est important de préciser que le **SNT-Vosges** ne prend pas position pour ou contre cette mesure à ce stade. Cependant, nous avons soulevé plusieurs points lors de la rencontre avec le député des Vosges.

Premièrement, nous avons souligné une inégalité de traitement entre le secteur privé et le public concernant le calcul des jours de congés annuels. Dans le secteur privé, il n'y aurait pas de perte de jours de congés, mais dans le secteur public, une réduction automatique de 5 jours de congés annuels serait appliquée. Nous avons demandé à Stéphane VIRY de faire part de cette inégalité de traitement.

Deuxièmement, Nous avons évoqué le vieillissement des actifs de la fonction publique. Les études montrent que les capacités fonctionnelles et physiologiques commencent généralement à décliner à partir de la cinquantaine et que cette dégradation s'accélère à partir de 60 ans. Nous avons donc insisté sur la nécessité de mettre en place une politique de maintien dans l'emploi des personnels « usés professionnellement ».

Troisièmement, nous avons abordé la situation des familles. Le Premier ministre, Gabriel Attal, a évoqué la mise en place d'une « semaine différenciée » pour les parents fonctionnaires divorcés. Cependant, ce modèle ne serait pas synonyme d'un « gain de temps », puisque les quatre journées de 9h00 seraient forcément plus chargées. Mécaniquement, des journées plus longues entraîneront pour les enfants en bas âges des temps en crèche ou en garderie aussi plus long. L'impact financier ne sera pas négligeable, de même que le temps alloué à la gestion du quotidien (préparation des repas, suivi des devoirs, coucher, ...).

Nous avons cru comprendre que ces parents séparés seraient « prioritaires » sur la prise de la journée libérée qui serait majoritairement prise les mercredis. Si cette approche peut être entendue, quid de l'équité entre les parents divorcés ou ceux qui ne le sont pas et plus globalement entre tous les agents ?

Nous avons aussi souligné la réalité de l'impact environnemental que pourrait avoir cette mesure. Le gouvernement met en avant le fait que travailler 4 jours limitera les déplacements en voiture. Cependant, nous estimons que cette idée témoigne d'une méconnaissance de la réalité de vie d'un département comme le nôtre.

Le député a pris bonne note de ces points. Pour sa part, il estime que ces travaux ne devraient pas donner lieu à une loi qui contraindrait les salariés et les employeurs, qu'ils soient du privé ou du public. Le **SNT-Vosges** partage cet avis et souhaite surtout que nos décideurs prennent le temps nécessaire avant toute prise de décision.

Le dernier point que nous avons évoqué portait sur l'engagement du député dans la lutte contre le harcèlement moral au travail. Il est clair que la responsabilité ne se limite pas à « renforcer les

sanctions », mais implique tous les acteurs concernés. Dans de nombreux cas de harcèlement avérés et médiatisés, il est apparu que plusieurs échelons hiérarchiques étaient au courant des agissements des harceleurs. Bien entendu, l'agresseur doit être puni, mais il est également nécessaire de sanctionner le silence de la hiérarchie dans ces situations.

Christophe BITSH a fait référence à un mécanisme en place au sein du groupe MICHELIN, appelé « la ligne éthique ». C'est un système simple qui permet à tout employé d'alerter la direction via une interface informatique sur toute situation anormale sur un site. Le **SNT-Vosges** a suggéré, en complément ou en parallèle de la mise en place de la cellule d'écoute au sein du Conseil départemental des Vosges, un mécanisme permettant de signaler toute situation de souffrance au travail constatée par un collègue, même si cette situation ne relève pas du harcèlement ou de la discrimination. Il est inacceptable de laisser des personnels en souffrance dans une structure de travail sans intervenir.

The image shows a screenshot of the SNT-Vosges website. A cartoon character with a sad face is pointing to a notice that reads: "Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous désabonner !". Below the notice, there is a list of "Table des matières" (Table of Contents) for "SNT La Revue" with dates from April 2022 to February 2023. To the right of the notice, there is a QR code and a link to "Je me désabonne".

Le site du SNT-Vosges

SNT VOSGES
SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

À LA UNE ACTUALITÉS LE SYNDICAT THÉMATIQUES SNT LA CHAMBRE SNT LA REVUE

SNT La Revue

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous désabonner !

Table des matières

- 1. Août 2022
- 2. Juin 2022
- 3. Juin 2022
- 4. Mai 2022
- 5. Avril 2022
- 6. Mars 2022
- 7. Février 2022

Cliquez sur le lien ci-dessous :
[Je me désabonne](#)
ou en flashant le QRcode ci-dessous :